

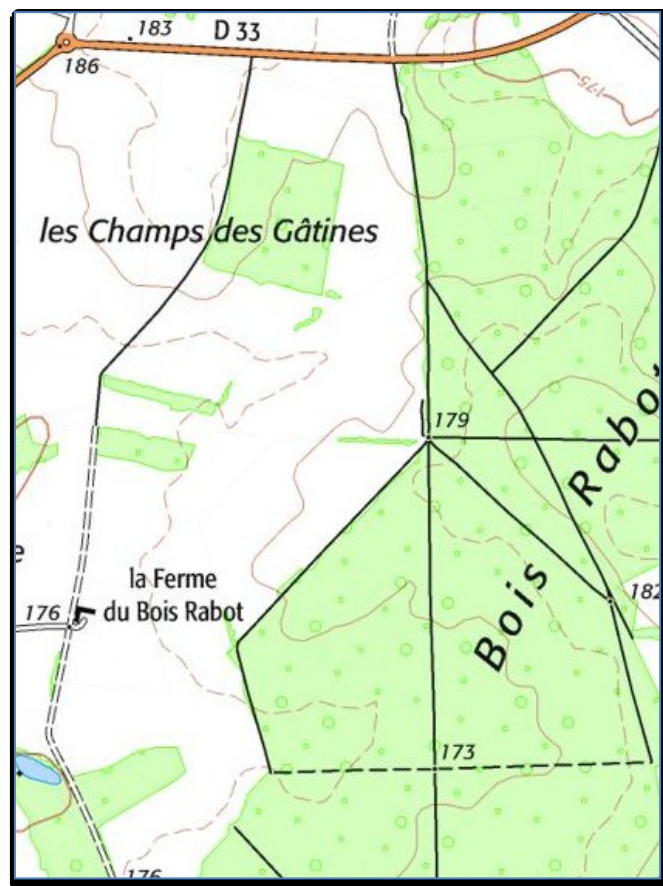
## Thibaut Veyrier

Commissaire enquêteur  
La Pétarderie  
58460 Corvol l'orgueilleux

Tél. et Fax : 03 86 29 96 54  
thibaut.veyrier@neuf.fr

Observations relatives à la

**Demande d'autorisation d'ouvrir et d'exploiter une sablière avec la mise en place d'installations de traitement de sables et de recyclage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, présentée par la société CEMEX.**



Source : Féofoncier.fr

Le 24 juillet 2014



La demande d'autorisation d'exploiter une sablière **avec la mise en place d'installations de traitement de sables et de recyclage de déchets inertes sur le territoire de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire** a fait l'objet d'une enquête publique du 17 juin au 18 juillet 2014.

Le présent rapport mentionne les principales questions et remarques formulées lors de l'enquête.

Ces remarques et questions ont été soit :

- Inscrites sur les deux registres d'enquête.
- Communiquées par écrit
- Transmises par courrier électronique
- Notifiées verbalement sans aucun autre formalisme

En voici la synthèse.

### Présentation du dossier

---

Monsieur Messelot fait remarquer la qualité du dossier présenté, notamment de l'étude d'impact.

Il a été remarqué que certaines cartes ne sont pas à jour. Plus précisément, la nouvelle route RD 33 n'apparaît pas sur certaines cartes.

### Organisation de l'enquête publique

---

Madame Thévenot de l'association Loire Vivante a écrit que l'affichage était à plus de cent mètres d'un croisement avec la départementale.

(NB : les panneaux se trouvent à moins de cinq mètres de la route départementale ou du chemin communal.)

### Zonage du site d'exploitation projeté

---

Le projet intègre une zone classée ZNIEFF de type 1, même si ce zonage serait en cours de révision. L'exploitation d'une telle zone ne correspond pas au schéma départemental des carrières du département.

Cette remarque a été formulée par plusieurs personnes.

La carrière serait-elle est concernée par la Trame Verte et quelles incidences cela aurait-il sur le projet ?

## Suivi du site pendant et après l'exploitation

---

Mme Auclin évoque la destruction de zones humides et demande ce que seront les mesures compensatoires.

Monsieur Honvault estime que la fréquence semestrielle du contrôle de l'eau est trop longue. Cette fréquence semble faible compte tenu des risques engendrés par l'extraction sous eau.

## Incidence des déchets inertes sur les aquifères

---

Mme Thévenot souhaite une meilleure distinction entre l'activité extractive et l'activité liée à l'exploitation des déchets inertes.

La présidente de l'association Loire vivante exprime ses inquiétudes vis à vis des matériaux dit inertes qui seraient susceptibles d'interagir avec l'aquifère.

Madame Auclin fait remarquer que les déchets inertes n'auraient pas le même comportement que les matériaux originels extraits à l'égard de la nappe d'eau.

L'activité de déchets est-elle soumise à une réglementation spécifique ?

Madame Auclin demande s'il faut une autorisation spécifique pour l'accueil des matériaux inertes et si les préconisations du Schéma Départemental des Carrières de la Nièvre sont respectées.

Madame Auclin pense que le milieu sera dégradé et qu'il y aura destruction d'habitats et d'espèces.

## Remise en état du site après l'exploitation

---

La compensation de zones humides a été évoquée.

Mme Thévenot fait remarquer à sa lecture l'absence d'estimation des coûts d'aménagement des zones humides.

Quelles distinctions peuvent être faites entre création, recréation et amélioration de zones humides ?

Diverses questions ont été posées sur :

- La remise en état des prairies
- Le devenir des argiles
- La hauteur des niveaux d'eau et la profondeur en eau des plans d'eau.
- Le cheminement des eaux de ruissellement pour l'alimentation en eau des fossés, habitat des batraciens.

Madame Auclin fait remarquer la mise à l'air libre de la nappe et qu'il n'y a pas d'études relatives à la présence de sources ou de points d'eau.

## Nuisances et environnement

---

Il est demandé point zéro soit effectué sur le niveau et sur la qualité des eaux. Certains s'interrogent sur la protection des eaux souterraines et de leur suivi. On fait également remarquer l'enjeu pour le futur de la qualité de l'eau.

Monsieur Christian Perreau, conseiller municipal à Cosne sur Loire se pose des questions sur le devenir des eaux à la suite de l'exploitation de la carrière. En outre, il demande qu'un relevé des différents niveaux d'eau soit effectué.

M. Messelot suggère qu'un point zéro soit établi pour le suivi du site qui devrait être assuré régulièrement.

Le souhait de M. Messelot est de préserver au maximum l'état de l'aquifère. La gestion des eaux usées domestiques générées par le personnel est également abordée.

Monsieur René Marcellot, Maire de Saint Père et président du SIAEP de Cosne, souhaite connaître les modalités de contrôle de la qualité des nappes d'eau souterraines. Il souhaite également connaître les mesures prévues en cas de pollution accidentelle.

Monsieur Beauvois, président de l'association de St Père pour la protection de la vie et de l'environnement, suivra les nuisances susceptibles de se produire lors de l'exploitation de la carrière.

Le suivi sera-t-il effectué par le maître d'œuvre ou par l'ONEMA ?

A quelle fréquence aura lieu ?

Qui intervient en cas de pollution ?

Madame Régine Duplessis, habitant au Lieu-dit Fontaine Morin émet des réserves sur l'ensemble des nuisances (Bruit, poussières et circulation) possibles autour de ce site. En conséquence, un avis défavorable a été donné.

M. Marcellot émet des réserves sur les bruits, les poussières et les voiries utilisées par les engins de transport.

Madame Auclin fait remarquer la présence d'un gazoduc à l'intérieur du site.

Pour certains, la fréquence des transports de matériaux doit être précisée.

Des convoyeurs à bandes sont ils moins bruyants et moins impactants que des engins motorisés ?

## Questions diverses

---

Madame Auclin demande s'il y a eu déclassement du chemin rural.

Monsieur Honvault demande comment sera raccordé le chemin d'exploitation de la carrière à la RD 33.

La visibilité sera-t-elle suffisante pour au niveau du croisement pour éviter tout risque d'accident ? Quelle sont les mesures prévues pour limiter le risque ?